

C.A. du Grand Dax

20 communes et près de 58 000 habitants.



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Avec 57 216 habitants répartis sur 34 425 ha, la Communauté d'agglomération du Grand Dax représente 14 % de la population du département des Landes sur 3 % de sa superficie.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), c'est-à-dire qu'il regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centres de 15 000 habitants au moins. Elle est créée sans limitation de durée et ses représentants sont élus au suffrage universel direct depuis 2014. Elle est administrée par le Conseil Communautaire composé des représentants des communes membres. Le Grand Dax compte 66 élus communautaires (53 titulaires et 13 suppléants). Seuls les élus des conseils municipaux peuvent être choisis pour siéger au sein de ce Conseil.

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax est Elisabeth Bonjean, Maire de Dax. Catherine Delmon, Maire de Saint-Paul-lès-Dax est la première Vice-Présidente.

Les étapes clés de la construction du Grand Dax

Créée le 3 décembre 1993, la Communauté de Communes regroupait 4 communes (Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Narrosse et Saint-Vincent-de-Paul) qui avaient alors transféré les compétences suivantes :

- le développement économique : aménager, gérer et promouvoir les zones d'activités communautaires, les zones communales existantes et les zones hors communauté. Rechercher et créer des zones de développement économique pour revitaliser le tissu économique du territoire.
- -l'Aménagement de l'espace : tendre vers une recherche équilibrée de l'organisation spatiale du territoire. Créer des axes routiers, voies de desserte et des ouvrages structurants nécessaires au développement des zones d'activités d'intérêt communautaire.
- l'Équilibre social de l'habitat : mise en place de Programmes Locaux de l'Habitat ; favoriser l'insertion sociale et économique des personnes défavorisées. Cette compétence comprend également l'aménagement et la gestion d'une ou plusieurs aires de passage des Gens du Voyage ainsi que l'étude, l'organisation et l'extension d'un service de transport urbain de personnes à l'échelle du Grand Dax.

Il y a 15 ans, le Grand Dax passait de 4 à 20 communes ...



Siège du Grand Dax, 15 avenue de la gare

Les communes des deux cantons de Dax Nord et de Dax Sud étaient regroupées dans le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Pays Dacquois, pour les travaux de voirie, la gestion d'un chenil et la gestion des déchets ménagers. Ce syndicat avait pour objet la collecte, le traitement des ordures ménagères des ménages, la réalisation du programme de réfection de voirie communale, et enfin, l'aménagement et la gestion du chenil. Le 1er janvier 2002 a lieu la fusion du SIVOM du Pays Dacquois avec la Communauté, faisant passer le nombre de communes membres de 4 à 20 : Angoumé, Bénesse-lès-Dax, Candresse, Dax, Gourbera, Herm, Heugas, Mées, Narrosse, Oeyreluy, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Pandelon, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul, Saugnac-et-Cambran, Seyresse, Siest, Tercis-les-Bains, Téthieu, Yzosse.

Le 1er janvier 2007, la Communauté des Communes devient la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Plus d'informations sur www.grand-dax.fr